

Québec, le 19 septembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 13 juin 2017, la députée de Hochelaga-Maisonneuve, madame Carole Poirier, déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale signée par 373 citoyens demandant l'ouverture d'une clinique médicale avec de nouveaux médecins de famille ainsi que l'embauche de médecins pour combler les départs à la retraite.

Soyez assuré que d'importants efforts ont été déployés afin d'assurer la relève et d'améliorer l'accessibilité aux services médicaux de première ligne pour la population de Hochelaga-Maisonneuve ainsi que de l'ensemble du Québec. Par conséquent, des mesures ont été mises de l'avant dans le but d'inciter les médecins à s'installer dans les milieux où les besoins sont les plus importants.

Les plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) permettent une répartition équitable des nouveaux médecins dans chacune des régions du Québec. La méthode de répartition est basée sur une approche populationnelle et le nombre de places autorisées dans chaque région tient compte notamment du nombre attendu de médecins qui cesseront leur pratique.

Ainsi, pour l'année 2017, les PREM ont permis de recruter dix nouveaux médecins de famille qui devront obligatoirement avoir la majorité de leur pratique dans le territoire de réseau local de services de Hochelaga-Mercier-Ouest-Rosemont. De plus, un onzième recrutement dans ce territoire sera possible pour un nouveau médecin en début de pratique qui acceptera d'exercer pour au moins 12 heures de pratique par semaine dans une super-clinique de ce territoire.

...2

Malgré l'engagement de pratique majoritaire sur un territoire spécifique demandé aux nouveaux médecins, je tiens à préciser que ni le ministère de la Santé et des Services sociaux, ni le Département régional de médecine générale (DRMG) ne peuvent s'ingérer dans le choix du lieu de pratique d'un médecin et l'obliger à s'installer dans un cabinet ou un établissement en particulier.

Toutefois, nous travaillons avec le DRMG qui a la responsabilité d'identifier les besoins prioritaires sur son territoire. À cet égard, je peux vous confirmer que le secteur de la première ligne a été identifié prioritaire dans ce territoire et, afin d'augmenter la prestation des médecins de famille en première ligne, les nouveaux médecins qui s'engageront à exercer majoritairement à Montréal devront adhérer à des activités médicales particulières en prise en charge et suivi de clientèle.

En espérant que ces précisions vous permettront de constater que ces mesures visent à offrir à toute la population québécoise des services médicaux de qualité adaptés à leurs besoins. Cette accessibilité d'ailleurs est au cœur de mes préoccupations.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 17-MS-03755